



Conseil Général de la Commune Cuarny

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2024.

La séance est présidée par le Président Raymond Morel.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentation des nouveaux membres.
4. Préavis n°8/2023 : remplacement de l'aérateur de la Step. Rapport-débat-décision.
5. Orientation sur l'éclairage public - Proposition.
6. Interventions individuelles.

Le Président, Raymond Morel, ouvre la séance à 20h¹⁶.

Christian Gendroz et Valérie Leu sont scrutateur et scrutatrice pour cette séance.

Le Président lit l'ordre du jour en ajoutant que la Municipalité fera une petite communication entre le point 5 et le point 6. Il demande si les membres du CG ont des commentaires à y apporter.

Aucuns commentaires.

Le Président met l'ordre du jour en votation : accepté à l'unanimité.

Point 1 : Appel

Démissions

Clélia Frosio, Michèle Gendroz, Stephan Jauner, Laurent Knecht, Ellen Knecht.

Sont excusé·e·s :

Patricia Cartier, Samir Hammami, Quentin Hostettler, Francine Khayata-Dutoit, Didier Peguiron, Pierre-André Peguiron, Lilian Rochat, Christian Roulier

Sont absent·e·s :

Frédy Christin, Sandra Dupuis, Willy Gendroz, Arlette Pichonnaz, Armand Zulauff

Membres présents et quorum :

29 conseillers et conseillères sont présent·e·s sur 42 ; le quorum (14) est atteint.

Point 2 : Procès-verbal

Le Président demande aux conseillers et conseillères si des remarques ou des modifications doivent être apportées au procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.

Des corrections sont demandées :

Point 2 : Appel

Ariane Briand était excusée

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres

Il s'agit du Serment et non du Sermon du Conseil Général.

Point 5 : Budget 2024

Les revenus budgétés pour l'année 2024 sont supérieurs de CHF + 148'703.- par rapport au budget 2023 et non inférieurs.

La date de fin de fonction du responsable de la déchèterie a été corrigée (31.01.2024 au lieu de 31.04.2024).

Remarque générale :

Pierre Briand s'interroge sur le calcul du quorum ; après vérification de l'Art. 45 du règlement du Conseil Général, le quorum tel que calculé lors des séances précédentes est correct et correspond au tiers du nombre total des membres du CG.

Il n'y a pas d'autres remarques.

Mise en votation :

Le Président met le PV de la séance du 18 décembre 2023 en votation.

Acceptations : 27 Refus : 0 Abstentions : 2

Le procès-verbal du 18 décembre 2023 est accepté.

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.

Il n'y a pas d'assermentation.

Point 4 : Préavis n°8/2023 : le remplacement de l'aérateur de la Step.

Le Président donne la parole au Syndic pour la lecture du préavis n°8/2023.

Ledit préavis a pour but d'inviter le CG à valider le devis estimatif de la maison AFRY de CHF 55'566,05 TTC (devis de CHF 38'000 + 30% de marge) pour le remplacement de l'aérateur de la STEP.

Le préavis mentionne que le système d'aération de la biologie est en fin de vie et le système actuel n'est plus livrable. Il sera remplacé pour un système plus efficace et plus économique en énergie (économie d'environ CHF 3'000.- par année). L'entretien de cet aérateur sera facilité également puisqu'il se trouvera à l'extérieur de la cuve.

Le syndic ajoute qu'en réalité il serait encore possible de réparer l'aérateur actuel. La Commune n'a néanmoins plus de pièce pour l'aérateur en réserve. Les commander et les recevoir prend du temps et ces pièces ne sont garanties que 3 mois, contre 5 ans pour le nouveau système. De plus, le nouveau système a l'avantage d'être moins gourmand en énergie.

Rapport de la Commission de gestion :

Le Président remercie le Syndic et passe la parole à Jean-Marc Ballif pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

La Municipalité a proposé à la Commission de rencontrer M. Deriaz de la maison AFRY qui lui a expliqué les aspects techniques (technologie améliorée et entretien simplifié) et financiers du projet. M. Deriaz estime que la Commune pourrait économiser entre CHF 3'000.- et 8'000.- par année sur l'énergie. Cette estimation se base sur le retour des installations effectuées sur d'autres sites, par cette entreprise mais ne tient pas compte des particularités de la STEP de Cuarny, ce qui explique la marge d'erreur de 30%.

La Commission a également appris que le remplacement de l'aérateur actuel était également possible et que le prix serait environ la moitié de celui annoncé dans le préavis municipal. La Commission soulève que sans intention malveillante, les prix annoncés étaient plutôt optimistes. M. Deriaz a convaincu la Commission de gestion que le choix de la Municipalité était bienfondé. La Commission a suggéré de faire figurer au préavis un montant supérieur à celui annoncé dans un premier temps, comprenant les 30% de marge d'erreur, afin que la différence de montant soit en faveur de la bourse communale plutôt qu'en sa défaveur.

En conclusion, la Commission de gestion consciente de la nécessité d'avoir un aérateur fonctionnel et malgré la différence du coût au budget, recommande au Conseil Général d'accepter le préavis n°8/2023.

Questions et remarques :

Le Président passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Alexandre Reimao demande si l'acquisition d'un remplaçant pour le nouveau système est planifiée.

François Capt, Municipal en charge de la STEP explique qu'actuellement le système se trouve à 4 m de profondeur. Lorsqu'une panne se produit, le moteur est remplacé par celui de réserve. Cette manœuvre nécessite un transporteur pour un coût d'environ CHF 4'000, afin de vider et de remplir la cuve. Avec le nouveau système, le moteur est à l'extérieur de la cuve, les pièces de rechange sont disponibles en quelques jours, il ne sera pas nécessaire d'avoir un moteur de réserve.

Aucune autre intervention.

Mise en votation :

Accepté à l'unanimité.

Le CG de Cuarny après avoir vu le préavis municipal n°8/2023, considérant que cet objet figure à l'ordre du jour et ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion décide :

- d'autoriser la Municipalité à valider le devis de la Maison AFRY ;
- d'accorder le crédit nécessaire de CHF 50'566,05. Le compte n° 9141. 05 est ouvert au bilan à cet effet ;
- de financer ce montant par les liquidités. Disponible au 31.10.2023 CHF 913'082,11; au 12.01.2024 CHF 1'061'814,86 ;
- d'amortir cet investissement par le compte d'amortissement de l'épuration 460.331.00 sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2024. Le coût de l'amortissement représente CHF 3'860.- (2024) et CHF 5'189,55.-/année (2025-2033).

Point 5 : Orientation sur l'éclairage public : proposition.

Le Président donne la parole au Syndic.

Il explique que le budget 2024 qui a été accepté par le Conseil général lors de la séance du 18 décembre 2023, a été transmis à la Préfecture le 31 décembre 2023. Par conséquent, aucunes dépenses d'investissement n'est envisageable pour 2024.

La Municipalité demande l'autorisation d'engager les travaux en 2024 en se basant sur le préavis n°4/2022 du 10 janvier 2022 concernant la compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels pour des sommes égales ou inférieures à CHF 20'000.-. Le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LED coûte CHF 25'742,45 TTC et sera attribuée au compte de fonctionnement 430.312.01 : *Entretien et achat éclairage publique*. Ni amortissement ni mobilisation du fonds de réserve ne pourra se comptabiliser.

La Municipalité, propose également, dans le cas ou la première proposition ne trouverait pas satisfaction auprès du CG, de repousser les travaux et d'établir un préavis pour 2025, permettant un amortissement et une mobilisation du fond de réserve à prévoir au budget 2025. Cette proposition a le désavantage de faire perdre une année d'économie d'énergie.

Questions et remarques :

Le Président remercie le Syndic pour les explications et passe la parole aux Conseillers et Conseillères pour leurs éventuelles remarques et questions.

Jean-Marc Ballif demande le montant de l'économie potentielle et Pierre-Alain Roulier le montant actuel dépensé annuellement.

Julien Correvon, Municipal en charge de l'éclairage public, répond qu'elle est estimée à CHF 3'000.- par année. Actuellement, la Commune dépense CHF 6'000. /année pour l'éclairage.

Pierre Briand demande qu'elle est la proposition choisie sur les 3 variantes présentées lors du CG du 18 décembre 2023.

Julien Correvon répond que selon le résultat des statistiques effectuées auprès des membres du CG, il s'agit de la première proposition, qui correspond au remplacement des ampoules par des LED sans détecteurs de mouvements. Elle s'élevait à CHF 23'000.-, cependant la TVA a augmenté.

Jean-Marc Ballif demande si la préfecture peut s'opposer à cette décision.

La Boursière, Fabiola John répond que le montant sera comptabilisé dans les charges de fonctionnement de l'année 2024 et que ceci ne posera aucun problème.

Il n'y a plus d'autre question.

Choix de la proposition :

Acceptations : 28

Refus : 0

Abstention : 1

Le CG donne l'autorisation à la Municipalité de dépenser CHF 5'742,45 en plus des CHF 20'000.- accordés par l'acceptation du préavis n°4/2022 sur les compétences accordées à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels.

Communication de la Municipalité.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Déchèterie :

Jérémie Cartier, Municipal en charge du dicastère de la déchèterie annonce que le poste de responsable de la déchèterie a été repourvu. Le mandat sera effectué par Akim Hadorn. Bien qu'il n'habite pas au village, il s'est montré très enthousiaste et motivé par la fonction, il suivra une formation chez STRID. Jérémie Cartier invite les usagers et les usagères de la déchèterie à lui réserver un bon accueil.

850^{ème} de Cuarny

Jérémie Cartier dit que 3 candidatures ont été reçues pour faire partie du comité d'organisation du 850^{ème} de Cuarny. Il invite les personnes qui souhaite se joindre au comité à s'annoncer. Une journée d'information sera organisée prochainement.

Point 6: Interventions individuelles.

Le Président remercie Jérémie Cartier et donne la parole aux Conseillers et Conseillères.

Danielle Roulier annonce qu'un vide grenier sera organisé à Cronay le 27 avril 2024. Les personnes intéressées à tenir un stand peuvent s'annoncer auprès d'elle.

Il n'y a plus d'intervention.

Le Président remercie les membres du CG la Municipalité et la Boursière de leur présence et de leur participation. Il clôt la séance à 20h⁴⁵.

Pour le Bureau

Le Président
Raymond Morel

La Secrétaire
Michèle Gendroz